



Décès dans la famille remboursement d un voyage

Par Sandrine29

Bonjour je devais partir avec un ami de 85 ans en Sicile il m a payer le voyage 3000e c est un cadeau son fils me demande de le rembourser avec des menaces je lui ai déjà donner 2000e et la il me réclame les 1000e restant es qu il faut que je rembourse sachant bien sur que mon ami ne partira pas comme il est décédé

Par yapasdequoi

Bonjour,
Soit c'est un cadeau et vous devez le déclarer au fisc et payer 60% de taxes
Soit c'est un prêt et vous devez le rembourser à l'héritier.

Par Sandrine29

Ah non ce n'était pas un prêt moi j'ai payer le.voyage et mon ami m a rembourser par.chèque il a fait 2 chèques pour me rembourser le voyage de son vivant donc normalement je n aai rien a rembourser et surtout pas à son fils !

Par yapasdequoi

Alors pourquoi lui avoir donné 2000 euros déjà ?

Par Sandrine29

Parce qu il m a.menacer d en parler au notaire et cela m'a fait peur mais je suis presque certaine que je n'avais pas a le rembourser en.faute j ai voulu rembourser la partie de son papa et j ai même donner plus pour prouver ma.bonne.foi

Par ESP

Bonjour
Vous deviez donc partir avec une personne âgée sans que sa famille cautionne cette idée ?

Par Sandrine29

Ah si au départ les 5 enfants étaient d accord mais.comme il est décédé avant le voyage un de ses fils me.demande le.remboursement total du voyage

Par yapasdequoi

De quoi avez-vous été menacé exactement? Un notaire n'est pas un juge...

Par Rambotte

Bonjour.

3000?, c'était le prix des deux places, ou le prix de votre seule place, offerte par l'ami et donc remboursée, l'ami ayant par ailleurs acheté sa propre place ? Je crois comprendre que c'est pour les deux places, à cause de l'histoire du remboursement "de moitié et un peu plus".

Aviez-vous souscrit une assurance annulation quand vous aviez acheté les places ?

Par Sandrine29

Bonjour 3000e c'était pour les 2 places j'ai remboursé 2000e pour montrer ma bonne foi car il m'avait menacé dans parler au notaire ! Je me suis renseignée auprès d'un juriste et il m'a dit que je ne devais pas rembourser !

Par yapasdequoi

Si vous avez consulté un juriste, pourquoi poser la question sur le forum ?

Le notaire ne poursuit personne.

Toutefois les héritiers pouvaient porter plainte pour abus de faiblesse. Dans ce cas, c'est le procureur qui vous poursuit.

Par Sandrine29

Mon ami n'était pas du tout senil ou quoi que ce soit il n'y a pas d'abus de faiblesse car il était conscient de tout ce qu'il faisait et pour je ne vois pas pourquoi pendant 11 ans ses enfants savaient que je m'occupais de lui les courses les rdv médicaux les voyages déjà fait ensemble si y avait abus de confiance pourquoi ne pas l'avoir dit avant et attendre 11 ans si j'avais vraiment escroquer leur père on attend pas 11 ans pour le dire

Par Rambotte

Donc le litige ne sera que civil.

Pour le voyage, il est normal que votre ami paye sa propre place, donc qu'il vous rembourse votre achat de sa place.

Pour ce qui est du reste (1500?), le prix de votre propre place, c'est donc une donation faite à un tiers (c'est ce que vous revendiquez), qui n'est pas remboursable. Mais il peut en être tenu compte dans la succession si elle empiète la réserve des héritiers, ce qui a très peu de chance d'arriver, à moins d'un dénuement extrême suite au remboursement.

Si elle est révélée à l'administration fiscale dans un acte, étant plus faible que l'abattement, la donation n'est pas taxable à 60%.

Par Sandrine29

Moi j'ai payé le voyage complet 3000e et mon ami m'a remboursé complètement car il me faisait un cadeau il a toujours payé nos voyages entièrement comme depuis 11 ans je m'occupais de lui je ne veux pas annuler le voyage car j'ai envie d'y aller même seule mais son fils me réclame la totalité à rembourser mais quand il m'a remboursé mon ami était vivant il l'a fait pour me faire plaisir ! Donc je ne vois pas pourquoi je devrais le rembourser ! J'ai déjà remboursé 2000e car il me menacer d'en parler à la justice mais la je n'ai pas les 1000e qui resteront à lui rembourser !

Par Rambotte

S'il n'y avait pas eu d'intention de cadeau, il aurait été normal qu'il vous rembourse 1500, puisque vous lui aviez avancé les 1500 de sa place. Et alors chacun aurait payé sa propre place.

L'éventuel cadeau ne porte que sur 1500. Si vous considérez que c'est bien un cadeau, il n'y avait rien à rembourser. Mais comme vous avez remboursé 2000, donc 1500+500, cela peut être vu comme une reconnaissance que ce n'était pas un cadeau, mais un trop remboursé par votre ami. Mais alors il fallait ne restituer que 1500, pas 2000.

Mais les héritiers ne voient qu'un débit de 3000 sur le compte bancaire, ils ne savent pas pour quoi c'est à ce stade. Il faut leur justifier que les 3000 sont pour l'achat de deux places pour vous et le défunt, et donc que les 3000 sont répartis en 1500, comme remboursent légitime de votre avance, + 1500, comme cadeau selon vous, et qu'ils contestent.

Il faut donc leur demander les 500 trop remboursés si vous abandonnez l'idée du cadeau.

Par Sandrine29

Si les enfants savent que les 3000€ étaient pour le voyage en plus des 2000€ que j'ai remboursés sur le compte de mon ami décédé que je l'ai fait, mon ami est décédé le 26 juin et dès le soir l'un des fils me réclame la totalité du voyage et comme il m'a menacé d'en parler au notaire et que j'avais 2000€ d'argent de côté pour le calmer, je lui ai donné ! Mais les 1000€ qui restent, je ne céderai pas, je ne les rembourserai pas, j'attends d'être appelé par le notaire et je m'expliquerai avec lui !

Par Rambotte

Ils savent parce que vous leur avez donné cette justification ? Ou parce que vous leur avez fourni la preuve matérielle d'achat, voire copie des billets aux deux noms ?

Les noms sont importants, car vous auriez pu vous acheter un billet pour vous et pour une tierce personne, ce qui ferait un cadeau de 3000€.

Qu'en est-il des conditions de remboursement du voyage par le prestataire en cas de force majeure ?

Par Sandrine29

Ils savent parce que je leur ai prouvé en leur montrant la preuve de la réservation de l'hôtel avec le montant et surtout mon ami en avait parlé aussi aux enfants qu'on partait ensemble d'ailleurs le fils devait garder le chien !

Par ESP

ce forum ne peut aller au-delà. Si vous êtes sûre de votre bon droit, que vous avez vu un juriste, alors il ne faut plus répondre et attendre de voir si juridiquement, ils disposent de moyens recevables pour vous attaquer.